

69 délégués inscrits

De la Porte de Vincennes à la Porte de la Chapelle, cap au nord de Paris. Après une dizaine d'années au centre de séjour Maurice-Ravel (Paris XII^e), le Comité national a pris ses nouveaux quartiers à l'Auberge de jeunesse Yves-Robert (XVIII^e). Bon accueil et bonnes conditions de travail. 69 délégués étaient inscrits, une participation supérieure aux deux dernières années, mais seulement 27 femmes pour 42 hommes. Peut mieux faire, en terme de parité!

Une nouvelle tête au BN

Une élection partielle au Bureau national était prévue, pour combler un siège vacant, à la suite d'une démission. À l'unanimité, le Comité national a élu Clémence Dellangnol (section Ile-de-France), journaliste pigiste et militante émérite du Pôle pigistes.

Objectif Toulouse

Le 99^e congrès national du SNJ se tiendra du mercredi 4 au vendredi 6 octobre à Toulouse. La section SNJ de Midi-Pyrénées a pris en main l'organisation. Travaux et hébergement en centre-ville, soirée de gala le vendredi soir à Blagnac.

Le SNJ, bon premier

Les résultats de la mesure de la représentativité syndicale (correspondant à l'addition des résultats électoraux dans les entreprises en quatre ans) sont tombés pendant le Comité national: ils confortent le SNJ comme premier syndicat de la profession. Avec 37,83 % des voix dans la branche 1 480 des journalistes, le SNJ reste, de loin, le premier syndicat des journalistes en France devant la CGT (24,56 %), la CFDT (19,37 %) et FO (8,72 %). Deux organisations syndicales n'ont pas recueilli les 8 % nécessaires pour se maintenir comme représentatifs dans la branche de la convention collective des journalistes (1 480), à savoir la CFTC (4,89 %) et la CFE-CGC (2,30 %). En poids relatif, sur les quatre organisations représentatives, le SNJ pèse donc 41,81 % des voix (39,35 % en 2013), devant la CGT (27,14 %), la CFDT (21,41 %) et FO (9,64 %).

Comité national

À Paris, les 31 mars et 1^{er} avril

Journalistes malmenés, le SNJ contre-attaque

Actualité chargée pour le Comité national, dans le contexte d'une campagne présidentielle devenue pestilentielle.

Des confrères évincés des réunions publiques ou privés d'accréditations, et pas seulement par le FN! Des journalistes brutalisés par des militants chauffés à blancs par des « responsables » politiques. Un candidat, droit dans ses bottes, qui se dit victime d'un complot médiatique, ses sympathisants invités à siffler et conspuer les journalistes présents dans les meetings. C'est dans ce contexte d'une campagne présidentielle devenue pestilentielle, à trois semaines du premier tour, que le Comité national avait rendez-vous les 31 mars et 1^{er} avril à Paris.

Garantir l'indépendance des journalistes et des médias

L'occasion, à un an des 100 ans du syndicat, d'ausculter les difficultés et les chantiers de la profession, plus que jamais pressurée, critiquée, parfois à juste titre, et menacée désormais par la plaie des « Fake News », ce poison destiné à tuer l'information, pour faire émerger une « post-vérité », et des « faits alternatifs ». Derrière ce fléau de la manipulation, c'est le droit de savoir du citoyen qui est fragilisé, comme l'a rappelé Laurent Mauduit, journaliste cofondateur de Mediapart, invité à dé-



Co-fondateur de Mediapart, Laurent Mauduit était l'invité du Comité national le vendredi soir.

© Pierre Le Masson

battre le vendredi soir autour des thèmes de la plateforme 2017 du SNJ.

En toile de fond, une quarantaine de propositions déclinées en dix chapitres, destinées à garantir l'indépendance des journalistes et des médias, restaurer le pluralisme, renforcer l'éthique, en donnant aussi les moyens aux rédactions de se défendre efficacement sur le terrain économique et social, contre les plans de suppressions d'emplois, la précarisation galopante, la dégradation constante des conditions de travail provoquée par la multiplication des tâches et l'augmentation des rythmes de travail. Pour sauver l'information, il y a urgence!

Vincent LANIER

L'information est un bien public

Réuni en Comité national les vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril à Paris, le Syndicat National des Journalistes (SNJ) dénonce le jeu dangereux de certains candidats à l'élection présidentielle et proches de ces candidats, qui s'en prennent aux médias et aux journalistes, comme responsables de tous leurs maux. Attaquer les journalistes, c'est aggraver la démocratie.

[...] Le SNJ appelle à un grand débat public sur l'information et le secteur des médias,

milite pour une éthique commune à toute la profession, la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, la refonte des aides à la presse, nécessaires pour favoriser le pluralisme et lutter contre la concentration des médias. Le SNJ revendique des droits collectifs pour les rédactions, afin de renforcer la liberté de la presse, et d'améliorer l'accès de tous les citoyens à une information de qualité.

Retrouvez sur notre site www.snj.fr l'intégralité de la résolution finale du Comité national 2017 du SNJ.

La loi Bloche entre en vigueur le 1^{er} juillet

Une charte unique, pour toute la profession !

Pour le SNJ, il est exclu que les journalistes aient à se référer à une déontologie différente selon qu'ils exercent dans des médias différents. La charte d'éthique 1918-1938-2011 doit rester le socle de la profession.



Comme le SNJ, la charte d'éthique a bientôt 100 ans : un peu de respect, SVP! © V. L.

Le SNJ ne peut pas transiger avec les principes éthiques de la profession. C'est pourquoi, dès février, un texte avait été adressé à tous nos délégués, afin de les sensibiliser aux enjeux de ces négociations qui doivent s'ouvrir en vue de l'adoption d'une charte déontologique dans toutes les entreprises de presse et médias d'information.

Conséquence de la loi Bloche, très hypocritement surnommée « loi anti-Bolloré », cette disposition, qui conditionne la mise en œuvre du droit d'opposition des journalistes, est censée s'appliquer dès le 1^{er} juillet 2017, les aides publiques aux entreprises, qui sont en droit d'en recevoir, étant susceptibles de faire l'objet d'une suspension en cas de carence au-delà de cette date.

Fausse bonne idée, qui va accentuer la pression sur les discussions, dans un calendrier déjà serré, sur fond de chantage à l'emploi, quand il y aura effectivement négociation, puisque les premiers retours des sections, recensés lors du Comité national, ont fait apparaître une volonté patronale de contourner les syndicats, en essayant de tirer profit des non-dits et des lacunes du texte de loi.

Pour le SNJ, il est exclu que les journalistes aient à se référer à une déontologie différente selon qu'ils exercent dans des médias différents. Le risque est réel de provoquer une explosion de la profession entre différents textes rédigés et approuvés à la va-vite. Et que dire des journalistes pigistes, dont la déontologie devrait s'adapter à chaque employeur ?

De même, il est exclu que les citoyens puissent avoir des exigences différentes selon les médias qu'ils choisissent.

Négociateur, c'est le rôle des syndicats

Le SNJ l'a dit et répété aux parlementaires pendant de longs mois, sans être entendu : cette loi aurait dû prendre en compte la nécessité de disposer d'un texte national unique, comme la Constitution française ou... le Code de la route ! Une fois signées, ces chartes d'entreprises seront non seulement applicables, mais opposables aux journalistes. Or, qui doit négocier ? Les représentants des journalistes, dit le texte de loi.

Les élus et représentants syndicaux sont les seuls représentants légaux des journalistes. Pas question de sous-traiter le sujet à des groupes de travail, représentants autoproclamés ou suscités par la direction ; c'est bien le rôle des délégués syndicaux, qui sont les seuls représentants des journalistes au sens de la loi sur la représentativité syndicale de 2008, de s'emparer de la question, d'engager le débat dans les rédactions et de promouvoir les positions du SNJ sur ce thème qui est au cœur de l'action du syndicat depuis bientôt 100 ans ! Toute autre démarche, qui sortirait forcément du cadre légal, sera combattue.

V. L.

Ce que dit le texte de loi

1) « Tout journaliste [...] a le droit de refuser toute pression, de refuser de divulguer ses sources et de refuser de signer un article, une émission, une partie d'émission ou une contribution dont la forme ou le contenu auraient été modifiés à son insu ou contre sa volonté. Il ne peut être contraint à accepter un acte contraire à sa conviction professionnelle formée dans le respect de la charte déontologique de son entreprise ou de sa société éditrice ».

2) « Les entreprises ou sociétés éditrices de presse ou audiovisuelles dépourvues de charte déontologique engagent des négociations à compter de la publication de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias. Cette charte est rédigée conjointement par la direction et les représentants des journalistes. À défaut de conclusion d'une charte avant le 1^{er} juillet 2017 et jusqu'à l'adoption de celle-ci, les déclarations et les usages professionnels relatifs à la profession de journaliste peuvent être invoqués en cas de litige ».

3) « La violation par une entreprise éditrice des articles [...] de la présente loi [...] entraîne la suspension de tout ou partie des aides publiques, directes et indirectes, dont elle bénéficie ».

4) « Toute convention ou tout contrat de travail signé entre un journaliste professionnel et une entreprise ou une société éditrice de presse ou de communication audiovisuelle entraîne l'adhésion à la charte déontologique de l'entreprise ou de la société éditrice ».

1918-1938-2011, la référence

Historiquement, il existe seulement deux textes de référence en France :

- Depuis 1918, la « Charte des droits et devoirs des journalistes », premier titre de la charte d'éthique, que le SNJ a offert à la profession.

- La déclaration de Munich, rédigée en 1971, texte intersyndical des syndicats français, qui a une visée européenne, qui est une déclaration et non une charte. Les raisons ne manquent pas d'imposer la Charte d'éthique 1918-1938-2011 :

- Parce que c'est la seule charte en vigueur en France depuis près d'un siècle.

- Parce qu'elle est reconnue en justice tant au niveau national qu'au niveau européen.

- Parce qu'elle a fait ses preuves, dans l'audiovisuel public, où elle s'applique depuis plus de trente ans, à plusieurs milliers de journalistes de France Télévisions et Radio France, soit près de 10 % des journalistes en France.

- Parce que l'ensemble des syndicats de journalistes l'ont signée, à France Télévisions.

- Parce que la très grande majorité des journalistes s'y réfèrent, ainsi que nombre d'employeurs.

Soutien aux grévistes de France 3 Lyon

« À l'heure où France Télévisions engrange 8,8 millions de bénéfices, France 3 Rhône-Alpes ne doit pas faire les frais d'une politique purement comptable et administrative de la chaîne des Régions ». Le Comité national a voté à l'unanimité une motion de soutien au mouvement de revendication des personnels de France 3 Lyon, mobilisés « pour obtenir plus de moyens humains pour couvrir l'actualité de la deuxième métropole de France et de cinq départements de Rhône-Alpes ». Face à cette mobilisation, la direction régionale de France 3 Lyon a répondu par une provocation : l'annonce de la fermeture des éditions locales du Grand Lyon et de La Loire. 77 % des journalistes étaient en grève pour la deuxième journée d'action.

Parité : on y est presque

La modification des statuts concernant la parité, votée à Carry-le-Rouet en 2015, entre en vigueur au prochain congrès de Toulouse, en octobre. Des projections en nombre de sièges pour les sections régionales ont été effectuées. Une anticipation est nécessaire, afin de préparer cette échéance charnière pour la vie du syndicat.

SNJ 2018 : un an pour tout boucler

Le Comité national de 2018 sera avancé de quelques semaines, pour coller à la date anniversaire officielle du SNJ, le 10 mars. Une façon de lancer les festivités de cette année du centenaire.

CCIJP : l'élection reste à deux tours

Après deux réunions entre les organisations syndicales et le groupe de travail de la Commission de la carte, l'idée d'organiser à l'avenir les élections triennales sur un seul tour (et de solliciter un aménagement législatif pour cela) a été jugée un peu trop incertaine dans la période. À partir du scrutin de 2022, les élections auront lieu à l'automne, pour coller à la période des demandes et des renouvellements, qui pourront se faire en ligne à partir de 2018.

Comité national

Au fil du rapport d'activité

Paritaires : un très léger déblochage...

Presse quotidienne nationale - Après deux années sans augmentation (+ 0,5 % en 2014), le SPQN a organisé deux réunions de négociation sur les barèmes salariaux. À l'issue de celles-ci, une revalorisation des minima de + 1,1 % en deux paliers (+ 0,6 % au 1^{er} juin 2017 et + 0,5 % au 1^{er} décembre 2017) a été proposée par le SPQN et mis à la signature fin mars 2017. Après concertation, et malgré le fait que cette augmentation ne constitue qu'un rattrapage sur l'inflation récente, le SNJ a décidé de signer cet accord.

Par ailleurs, un vaste chantier a été ouvert depuis le mois de septembre sur la révision de la grille et des fonctions des journalistes de la PQN. Plusieurs réunions — à raison d'une par mois — ont été consacrées à la définition des fonctions. Les discussions se poursuivent.

Presse hebdomadaire régionale - La révision de la grille a échoué par la faute des patrons qui ont mis à la signature une proposition inacceptable : une revalorisation des minima limitée à 3,5 % en moyenne (alors que la grille des employés avait été revalorisée de 6 % en 2015), une grille à l'amplitude fortement réduite. Surtout, la FPPR a refusé de négocier les qualifications, de crainte évidemment que ne viennent dans la discussion les tâches nouvelles, liées au Web, qui ont fortement augmenté la charge de travail des journalistes de PHR.

Le SNJ et le SNJ-CGT, qui avaient mené ensemble cette négociation, ont fait savoir à la FPPR qu'ils ne signeraient pas cette grille, ce qui a convaincu les patrons de programmer une nouvelle réunion, le 7 avril. Quatre échelons de la grille sont toujours inférieurs au smic.

Presse quotidienne régionale et presse quotidienne départementale - Le SPQR et le SPQD, désormais logés dans une Union de la presse en région (Upreg), n'ont pas satisfait depuis 2014 l'obligation légale de négocier une fois par an les salaires. De très longue date, elles n'ont pas davantage rempli leur obligation de négocier, tous les cinq ans, les grilles et les qualifications. Un courrier de remontrances adressé par le SNJ aux deux fédérations a débouché sur une proposition de rendez-vous bilatéral. Paritaire probablement en juin.



M^e Zoran Ilic, avocat au cabinet Brihi-Koskas, est venu faire un point juridique devant le Comité national. © Pierre Le Masson

Presse magazine - Nous avons relancé le SEPM fin 2016 pour obtenir une paritaire salariale et la négociation de l'extension au « numérique » de l'accord sur le barème de piges signé en 2015. Cet accord, qui ne concernait donc que le papier, prévoyait qu'une négociation s'engagerait dix-huit mois plus tard. Ce délai est échu. Le SEPM a accusé réception de notre demande mais n'a pas, pour l'heure, proposé de date de réunion.

Presse spécialisée - Comme en 2016, la FNPS a appliqué unilatéralement la faible revalorisation (de 7 euros par échelon au 1^{er} janvier 2017) qui n'avait recueilli la signature d'aucune organisation syndicale. Le feuillet a été revalorisé de + 0,47 %.

Agences de presse - Le SNJ et l'ensemble des organisations syndicales ont signé une revalorisation des minima de + 0,5 % au 1^{er} février. Une négociation sur les grilles et les classifications a commencé. L'objectif patronal annoncé est de revoir les dénominations des fonctions des journalistes agenciers et de recalculer les barèmes sur la base de 35 heures hebdomadaires au lieu de 39 heures, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Les trois types d'agences sont concernés. La FFAP veut aussi pouvoir accoler la mention « stagiaire » à l'ensemble des fonctions et non plus seulement à la fonction de rédacteur.

Radios locales privées - Le SNJ a signé l'accord salarial proposé, à + 1,1 % sur le point A et + 0,2 % sur le point B. Des discussions sont en cours sur l'égalité professionnelle, et une révision des grilles est à l'ordre du jour.

Au fil du rapport d'activité

Le pôle pigistes sur tous les fronts

Avec les sections d'entreprises - Des sections syndicales ont sollicité le pôle pigistes pour régler des problèmes rencontrés dans l'entreprise par les journalistes pigistes et ont obtenu des résultats intéressants. Un accord sur les droits légaux et conventionnels à l'AFP. Une compensation salariale pour le changement de complémentaire santé à TV5 Monde et à *Libération*. La reconnaissance de l'obligation de consulter individuellement les journalistes pigistes pour l'abattement sur les cotisations sociales à *Sud Ouest*.

Le pôle pigistes invite les délégués d'entreprise à vérifier que les droits des journalistes pigistes sont respectés et à chercher conseil et appui si nécessaire auprès du pôle pigistes ou de l'action syndicale (action-syndicale@snj.fr) pour faire régulariser les choses pour l'ensemble des journalistes pigistes de l'entreprise. Un courrier recommandé du délégué syndical avec copie à l'Inspection du travail, une question en DP, une déclaration en CE permettent de poser officiellement le problème et leur trace écrite peut éventuellement servir en cas de recours ultérieur aux prud'hommes.

Sur les réseaux sociaux - Le groupe Facebook du pôle pigiste SNJ a passé la barre des 2000 inscrits, dont des étudiants ou des jeunes journalistes envoyés par des formateurs. Le groupe a permis de faire remonter des situations de baisse de piges, rémunération en honoraires et toutes les difficultés habituelles: abattement sur cotisations sociales, refus d'indemnisation par la Sécurité sociale, non-versement des congés payés, 13^e mois et ancienneté, papiers non publiés payés à moitié, problèmes avec



Un auditoire attentif durant le dernier Comité national : la défense des droits légaux et conventionnels des journalistes pigistes est l'affaire de tous.

© Vincent Lanier

Pôle emploi... À chaque fois, les militantes font le premier niveau d'information puis dispatchent vers les délégués et référents. Les messages essentiels martelés à longueur de temps commencent à être entendus sur le paiement en salaire, la pige mode de rémunération et non statut, les relations avec Pôle emploi...

Dans les instances paritaires - Des militants pigistes du SNJ participent activement aux réunions du comité de pilotage de la prévoyance et complémentaire santé pigistes chez Audiens, ainsi qu'aux réunions de la commission formation de l'audiovisuel et de la commission formation des journalistes pigistes presse à l'Afdas. Un remplacement est à prévoir dans cette dernière commission qui se réunit quatre ou cinq fois par an.

À la permanence juridique - Les militants qui assurent la permanence juridique (et qui répondent aux demandes par mails) ont rencontré essentiellement des confrères et consœurs à qui on essayait d'imposer une rupture conventionnelle au lieu d'un licenciement (épidémie), des gens en arrêt maladie pour dépression ou burn-out pour harcèlement, des baisses ou arrêts de piges, de faux CDD mais vraies piges, des cas de flicage, des demandes d'information sur la clause de cession, le suivi de licenciements et, bien sûr, des journalistes contraints de travailler en auto-entrepreneurs.

Auto-entrepreneuriat: la campagne continue! - Engagée il y a un an, la campagne du SNJ contre l'auto-entrepreneuriat a remporté quelques succès ces derniers mois. Plusieurs signalements effectués par le SNJ ont débouché sur des contrôles de l'Inspection du travail et des perspectives de régularisation. Des courriers d'avertissement adressés par le SNJ à des employeurs ont produit aussi certains effets. Si la Direccte et l'Inspection du travail sont des alliées, il faut en revanche déplorer l'inaction du ministère de la Culture, auquel nous avons pourtant adressé l'été dernier un dossier très complet sur le développement de l'auto-entrepreneuriat dans la profession. Des témoignages et signalements continuent de nous parvenir à l'adresse mail dédiée (stopautoentrepreneuriat@snj.fr). Les efforts militants pour lutter contre ce fléau ne doivent pas faiblir!

Formation professionnelle: améliorer l'information

Si une trentaine de demandes de formations avaient pu être étudiées par l'Afdas ou la commission pigistes pendant les quatre derniers mois de 2016, en raison du retard pris par la négociation sur le nouvel accord pigistes, une centaine de demandes ont déjà été présentées sur les trois premiers mois de 2017. La commission pigistes de l'Afdas, où siègent deux représentantes du SNJ, a sélectionné en mars une soixantaine de formations (proposées par une dizaine d'or-

ganismes à des tarifs plafonnés) auxquels les journalistes pigistes pourront s'inscrire directement. Ces formations, considérées comme prioritaires, concernent le journalisme de données, l'écriture journalistique, les outils de gestion des données, la sécurité (notamment la sécurité numérique) et la vidéo/image. Elles seront accessibles pour la plupart dans toutes les régions. L'urgence, désormais, est d'améliorer l'information des journalistes pigistes sur leurs droits: une réunion d'information, l'envoi d'une newsletter et la mise en ligne de nouvelles infos sur le site de l'Afdas sont prévus.